

Procédure de réception des marchandises

- 1. Vérifiez le nombre de produits.**
- 2. Vérifiez que le colis n'est pas abimé.**
- 3. Ne signez le bordereau qu'après contrôle du colis.**

Si la procédure ci-contre n'est pas respectée, le fournisseur et transporteur se dégagent de toute responsabilité.



SI TOUT EST CONFORME

Vous pouvez signer le bordereau :

Nom, signature, date et cachet de la société

-> Aucun recours possible après signature



SI IL Y A RECLAMATION

1. Colis abimés ou manquants :

Constatez devant le chauffeur les éléments manquants et mentionnez clairement sur le bordereau, les articles manquants ou abimés

Exemple de réclamation valable :

- Produit déchiré ou percé**
- Coffre de toit abimé, barres de toit manquantes**

2. Colis avec avaries sérieuses :

- REFUSER LA MARCHANDISE ABÎMÉE

**Réclamation valable = Description précise
(Quantité, produits, type d'avarie...)**